

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Commissariat général au développement durable

**Décision CG n° 6484 du 23 décembre 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture
d'un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la
météorologie**

NOR : DEVK0900046S

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des élèves ingénieurs des
travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du
concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement
d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie.

Article 2

Le nombre total de postes offerts au concours est fixé à 3.

Article 3

Les échéances de ce concours seront fixées par arrêté du ministre chargé de l'écologie, de
l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 4

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision,
qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement
durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 23 décembre 2008.

*Le président-directeur général
de Météo-France,*
P.-E. BISCH